

3.4. Culture de Paix

J'agis

- CM1-CM2 -

Créer un club Unicef jeunes

Présentation

- ◆ Les Clubs Unicef jeunes fonctionnent dans les établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées). Sous la conduite d'enseignants, ils regroupent des jeunes soucieux de mieux comprendre les problèmes des pays en développement et l'action de l'Unicef dans ces pays. Le ministère de l'Education nationale apporte son soutien aux Clubs Unicef jeunes (parution au B.O. du 26 février 1998).
- ◆ L'animation et la responsabilité d'un club sont confiées à un ou plusieurs enseignants (ou documentaliste, ou conseiller d'éducation).
- ◆ Centre de réflexion et d'échanges, le Club Unicef jeunes contribue à la formation de futurs citoyens ouverts aux questions d'équilibre économique et social. Les Clubs Unicef incitent les jeunes à entrer dans une démarche de solidarité internationale. Les Clubs Unicef engagent les jeunes à s'inscrire dans une démarche de connaissance et de défense de la Convention relative aux droits de l'enfant. Les activités des Clubs Unicef peuvent prendre des formes variées : correspondance avec des jeunes d'un pays en développement, activités au sein de l'établissement scolaire, soutien de projets de terrain adoptés par l'Unicef France, actions de solidarité...

Fonctionnement

- ◆ On s'informe à partir de la documentation produite par l'Unicef, qui permet d'aborder concrètement des thèmes comme la santé, la nutrition, l'éducation, l'eau et l'assainissement, la vaccination, etc.
- ◆ On établit des partenariats jeunes nord-sud sous forme de correspondance qui contribue à la découverte d'autres cultures et à l'enrichissement personnel.
- ◆ On apprend à pratiquer la solidarité en menant des actions aux côtés de l'Unicef permettant de collecter des fonds qui seront affectés à des projets de terrain adoptés par la commission de coopération de l'Unicef France.

Visiter le site : <http://www.unicef.fr/accueil/aider/engagement-jeunes/clubs-unicef-jeunes>

